

si mes observations étaient, en même temps, mises sous les yeux et des journalistes et de leurs lecteurs.

Ces observations seront brèves, car ni leur gravité ni leur opportunité ne sauraient être mises en discussion.

Très souvent, Monsieur le directeur, des pages entières de votre journal sont couvertes de gravures représentant quelque scène criminelle. Tout est là : l'assassin, ses complices, la victime, le théâtre et les instruments du crime. Vos reporters ont aussi tout visité, ils ont interrogé tour tour à tour le meurtrier, les témoins, les agents de la paix : et puis le minutieux compte-rendu de leurs enquêtes vient avec complaisance s'étaler au frontispice de votre publication. Inconsciemment, sans doute, on ira même jusqu'à encadrer quelquefois ces desseins et ces récits de commentaires qui ressemblent à des apologies.

Quelle pâture quotidienne pour des milliers de lecteurs de tout âge et de toute condition ! Je tremble à la pensée des images que ces peintures et ces descriptions malsaines déposent et gravent peu à peu, si profondément, dans l'esprit du peuple. En effet, il n'est rien de plus dégradant que le spectacle habituel du vice et la fréquentation des malfaiteurs. L'expérience le prouve, de nombreux jugements le démontrent : que de faits se presseraient de ce chef sous ma plume si j'entreprenais de les relater ici ! Et sur ce point, les moralistes de tous les temps et de tous les pays sont absolument d'accord avec les juges. L'honneur chrétien d'ailleurs ne repousse-t-il pas ces tristes exhibitions de la perversité humaine ? La loi de l'Evangile enfin condamne énergiquement cette sorte de publicité retentissante, démoralisante, souverainement outrageante pour le Dieu très saint qui a créé l'homme à son image et à sa ressemblance.

Sans doute, Monsieur le directeur, il ne vous est pas défendu de donner une certaine publicité aux crimes qui se commettent, cela peut être indifférent, utile quelquefois. Mais en pareille matière, il est une réserve qui s'impose, des limites qu'il ne convient pas d'outrepasser. Annoncer le meurtre ou le suicide, accorder quelques lignes aux circonstances de temps, de lieux et de personnes, rechercher les motifs et les causes d'un acte si odieux pour en montrer la honte et l'ignominie, c'est l'exercice honnête d'une liberté que personne ne songe à vous contester.

Mais aller au delà, revenir sans cesse sur les détails de la pire corruption, renchérir tous les jours sur les malsaines illustrations de la veille, n'est-ce pas là faire dégénérer la liberté en licence coupable ? N'est-ce pas ravaler une des plus hautes et des plus nobles professions, celle du journaliste catholique ?

Vous bannirez donc, à l'avenir, Monsieur le directeur, des colonnes de votre journal, toutes ces gravures et tous ces récits malfaisants. Vous craindrez d'amoindrir les caractères, d'énerver les âmes, de réveiller les mauvais instincts qui sommeillent au fond des cœurs. Vous craindrez de corrompre l'esprit d'un si grand nombre d'ouvriers, de jeunes gens, de jeunes filles, d'écoliers et d'enfants.

Je vous le demande au nom de vos plus chers intérêts : A quoi vous servirait-il d'accumuler des bénéfices en perdant les âmes ? Je vous le demande au nom de l'honneur du pays, au nom